

quer surtout la date de cette déclaration de l'honorable ministre des Finances, soit le 29 avril.

Je désire maintenant citer l'opinion d'un journaliste dont on ne mettra pas en doute l'indépendance, la bonne foi, le talent, ni le patriotisme, puisqu'il s'agit de l'opinion exprimée par le chef de l'*Opinion libre*, M. Eugène l'Heureux, le 7 février dernier, quant aux propositions du Dominion aux provinces. Je cite :

Chaque province est appelée à choisir entre les deux options que voici : la première : \$12.75 par personne, selon la population de la province en 1942, plus la moitié des recettes provinciales provenant des impôts sur le revenu et les corporations en 1940, plus les subventions statutaires ; la seconde option : \$15 par personne, selon la population provinciale de 1942, plus les subventions statutaires. Dans un cas comme dans l'autre, ces sommes constitueraient le montant garanti à chaque province par le fédéral.

Les capitations de \$12.50 et \$15 se multiplieraient chaque année en proportion de la population provinciale. D'après les propositions, ces capitations grossiraient en volume avec la production nationale. De sorte que les provinces ont l'assurance d'un subside annuel minimum garanti, qui serait de \$56,383,000 en 1947 pour la province de Québec. D'après l'estimation des statisticiens, il est même probable qu'il s'élèverait plutôt à \$63,011,000.

Or, c'est à peu près \$22,000,000 que l'entente fédérale-provinciale de 1942 procurait à la province de Québec.

La marge entre \$22,000,000, d'une part, et \$56,383,000 ou \$63,011,000, d'autre part, est de \$34,000,000 ou \$41,000,000, en chiffres ronds.

Voilà une somme telle que la province n'en a jamais eue à sa disposition, qui s'ajouterait fort heureusement à l'ensemble de ses revenus provenant de diverses sources et dont elle pourrait disposer, sans demander la permission à personne autre que la législature provinciale, pour améliorer l'éducation, la santé publique et tous les services requis par le progrès moderne.

Et M. l'Heureux concluait sa chronique en disant :

Ceux qui voient en ces propositions une atteinte à l'autonomie provinciale devraient, au contraire, se demander si ce n'est pas plutôt une formule coordonnant la perception des impôts et stimulant notre province, qui a grandement besoin de moderniser son organisation générale, en y mettant plus d'argent.

Après la déclaration de l'honorable ministre des Finances, voilà donc l'appréciation d'un homme absolument indépendant.

Maintenant, quelle est la réponse à ces propositions, non seulement de la part du chef de la province de Québec, mais également de la part du chef de la province voisine ? Je vais vous en donner une idée. J'ai ici, à la page 14 de l'excellent journal de nos compatriotes de langue française de la province de l'Ontario, *Le Droit*, en date du 7 mai, des manchettes sur lesquelles je vous invite à jeter un coup d'œil, car ces titres sont flamboyants. Je vais vous les lire : "Les

offres du fédéral sont inacceptables". C'est l'honorable Maurice Duplessis qui parle. Tout à côté : "Drew accuse le fédéral de chantage". Et comme ornementation finale, voici une photographie dont je vais vous lire la légende : "John Bracken, chef de l'opposition, acclame le premier ministre, George Drew, de l'Ontario, au banquet des jeunes conservateurs d'Ottawa. De gauche à droite : M. Drew, M. un Tel et M. le chef de l'opposition". Naturellement, tout cela pris comme un pain, —comme on dirait en bon canadien.

M. PINARD : Une vraie symphonie en bleu !

M. TREMBLAY : Tous les deux dénoncent, en langage violent, l'offre que le Gouvernement a faite à toutes les provinces de la Confédération. Je vais vous citer la déclaration de l'un de ces deux premiers ministres et, je vous le donne en cent, vous serez incapables de me dire lequel des deux, de M. Drew ou de M. Duplessis, a fait cette déclaration. Je cite sans nommer l'auteur et je vous demande de deviner :

Jouant cartes sur table, M. le premier ministre nia que sa province ait jamais songé à négocier,—après six autres provinces,—d'entente secrète avec l'administration centrale. Aucun fonctionnaire provincial n'a approché, ni de près ni de loin, "de fonctionnaires fédéraux subalternes" pour essayer d'en arriver là par des voies détournées.

Après avoir affirmé que notre pays est arrivé au tournant décisif de son histoire, il rappela que le devoir de chacun est de lutter jusqu'au bout pour prévenir l'établissement "possible" d'une dictature où sombreront non seulement les droits des provinces mais même la liberté des individus.

Ce n'est pas à la manière de M. Abbott et de M. Ilsley qu'on réalisera la refonte permanente du système financier de la nation.

Et plus loin,—vous allez peut-être penser que je veux vous aider à résoudre le problème de savoir si c'est M. Drew ou M. Duplessis qui parle, nous verrons bien ensuite,—il ajoute ceci :

Il y a, de plus, des raisons vitales pour que Québec attache une importance primordiale au maintien de la constitution.

Qui, pensez-vous, a fait cette déclaration ? C'est M. George Drew, ce n'est pas M. Duplessis. Si je prends maintenant la déclaration de M. Duplessis, voici ce qu'il dit :

Il est absolument inexact de dire que des employés du gouvernement de la province ont été autorisés à entrer en pourparlers avec les autorités fédérales. Ces pouvoirs appartiennent aux membres du gouvernement élu par le peuple et je suis certain qu'aucun fonctionnaire n'a songé à s'arroger ces pouvoirs.

J'assisterai avec plaisir à une conférence plénière, mais je ne participerai pas aux cachotteries et au trafic des droits, libertés et privilèges des provinces en général et de la province de Québec en particulier.